

Covid-19: la fermeture des rayons non alimentaires des grandes surfaces ne calme pas la fronde

Les ventes de vêtements, de livres et de jouets seront interdites à partir de mardi dans les commerces physiques de toute taille. Mais pas sur internet.

Par Marie Bartnik

Publié le 1 novembre 2020 à 21:25, mis à jour le 2 novembre 2020 à 15:53



Samedi, les commerces non alimentaires dans une rue piétonne à Alençon (Orne) sont restés fermés.

PATRICK SICCOLI PATRICK/SIPA/PATRICK SICCOLI PATRICK/SIPA

Dans un Monoprix parisien, ce week-end, une petite barrière sépare désormais le rayon livres, inaccessible au public, d'une armoire de casiers Amazon où les clients peuvent venir chercher leur commande

passée en ligne. Favoriser le géant américain de l'e-commerce pour satisfaire les commerçants fermés: c'est là tout le paradoxe de la décision qu'a prise dimanche le gouvernement de clore les rayons «non essentiels» des grandes surfaces, ainsi que les rayons culture de la Fnac.

Depuis l'annonce de leur fermeture administrative jeudi soir, les commerçants criaient à l'injustice et à l'iniquité. Magasins de jouets et libraires, en particulier, qui jouent une grande partie de leurs ventes annuelles entre novembre et décembre, s'indignaient que leurs clients puissent trouver des livres et des jouets dans les grandes surfaces, chez les multispécialistes comme la Fnac, sur internet, et notamment Amazon... mais pas chez eux, spécialistes de ces produits.

Recours en justice

Invité sur TF1 dimanche soir, Jean Castex a affirmé qu'il ne reviendrait pas sur la fermeture des commerces non essentiels pour deux semaines, jusqu'au 12 novembre. Pour répondre au besoin d'équité des commerçants, Matignon a plutôt fait le choix de restreindre l'activité des grandes surfaces à la seule vente des produits essentiels, à compter de mardi 3 novembre. Matignon a donné quelques exemples de ces produits: si le petit bricolage ou l'hygiène sont considérés comme essentiels, ce n'est pas le cas des vêtements, des livres, de la vaisselle ou du petit électroménager. «Un casse-tête organisationnel en perspective pour la grande distribution, alors qu'un certain nombre de rayons sont mixtes», souligne un acteur. Une liste exhaustive a été dressée par Matignon.

Dans une lettre adressée au premier ministre, les distributeurs soulignent que cette décision «crée une totale distorsion de concurrence avec Amazon, ne règle en rien la situation des petits commerces (et) complique la vie des Français». Cette contrainte, en effet, ne s'impose

pas aux acteurs du commerce en ligne, qu'il s'agisse des pure players ou des commerçants physiques qui vendent sur internet. Il n'était justement pas possible de cibler spécifiquement les pure players, sans nuire à l'activité en ligne des petits commerces et des enseignes physiques non alimentaires, qui misent en ce moment sur le retrait de commandes en magasin pour réaliser un minimum de ventes.



Il est dommage que le gouvernement ait choisi de remédier au problème de la concurrence déloyale en fermant des rayons livres plutôt qu'en ouvrant les librairies

Guillaume Husson, le délégué général du Syndicat de la librairie française

Jeudi dernier, Emmanuel Macron a incité les Français à acheter en ligne chez leurs commerçants de proximité. Le gouvernement a annoncé dimanche une nouvelle batterie de mesures pour encourager la digitalisation des commerces physiques et soutenir leur activité. Les ventes réalisées sur internet ne seront pas prises en compte dans le calcul du chiffre d'affaires qui donne accès au fonds de solidarité (10.000 euros pour un commerçant), a annoncé Bruno Le Maire, et le gouvernement consacrera 100 millions d'euros à la numérisation des commerces. Les libraires bénéficieront par ailleurs d'un tarif préférentiel pour l'envoi par La Poste de leurs colis.

En rendant cet arbitrage, le gouvernement ne satisfait que partiellement les commerçants. «Il est dommage que le gouvernement ait choisi de remédier au problème de la concurrence déloyale en fermant des rayons livres plutôt qu'en ouvrant les librairies», se désole Guillaume Husson, le délégué général du Syndicat de la librairie française. «Nous serons satisfaits le jour où nous rouvrirons, explique

Philippe Gueydon, le vice-président de la Fédération des jouets. Nous demandons maintenant aux consommateurs de nous soutenir et de ne pas acheter chez les pure players.» La Fédération des jouets déposera malgré tout un référé devant le Conseil d'État pour violation manifeste du principe d'égalité de concurrence. Les centres commerciaux (CNCC) se préparent également à une bataille judiciaire. Amazon, qui a renoncé ce week-end à sa campagne de communication sur les promotions du Black Friday à la demande du gouvernement, «doit renoncer purement et simplement au Black Friday, estime le CNCC. Cette opération consiste seulement à rafler les ventes non réalisées par les commerçants physiques à trois jours de l'hypothétique fin du confinement.»

À VOIR AUSSI - Reconfinement: «Nous ne reviendrons pas sur les mesures annoncées», déclare Jean Castex